

RÈGLEMENT GÉNÉRAL CARTEL ALUMNIS 2025



Équipe Cartel Paris 2025

Table des matières

Préambule.....	3
Article 0 : Glossaire	3
Article 1 : Objectif et valeurs du Cartel	3
Article 2 : dates et lieu du Cartel Alumnis.....	4
Article 3 : Les participants	4
3.1 : Conditions préalables à l'inscription	4
3.2 : Bracelets	4
Article 4 : Modalités d'inscription.....	4
4.1 : Format des équipes.....	4
4.2 : Préinscription.....	5
4.3 : Inscriptions définitives	5
Article 5 : Prise en charge par le comité organisateur.....	5
Article 6 : Paiement.....	5
Article 7 : les sports	5
7.1 : Les sports présents.....	5
7.2 : Points et classements.....	6
7.3 : Équipe incomplète	6
7.4 : Remplacement d'un participant aux épreuves sportives.....	6
Article 8 : Arbitrage et règlements des sports.....	6
8.1 : Arbitrage.....	6
8.2 : Les règlements des sports	7
Article 9 : Litiges lors des épreuves sportives.....	7
9.1 : Commission de discipline des sports.....	7
9.2: Mauvais comportement.....	7
10.1 : Respect mutuel et conduite exemplaire	7
10.2 : Responsabilité individuelle	8
10.3 : Conduites à risque.....	8
10.4 : Violences Sexistes et Sexuelles (VSS).....	8
10.5 : Éco-responsabilité.....	8
10.6 : Droit à l'image et au son	8
Article 11 : Sanctions	8
11.1 : Sanctions individuelles	8
11.2 : Sanctions à l'encontre des délégations	8
11.3: Flagrant délit.....	9
11.4: cas de non-remboursement.....	9
Article 12 : Modifications du règlement.....	9

12.1: Évolutions.....	9
Article 13 : Contact et Informations.....	9

PRÉAMBULE

Ce document a pour but de rappeler et d'énoncer les règles communes de vie et de séjour lors du Cartel 2025. Ce document doit être suivi par tous les participants au Cartel. Dès lors, chaque participant encourt des sanctions disciplinaires en cas de non-respect des règles établies.

En participant à cet événement, les participants se conforment à la loi française et aux arrêtés locaux qui prévalent sur le présent règlement.

ARTICLE 0 : GLOSSAIRE

Le comité organisateur est l'ensemble du conseil d'administration de l'association Cartel Paris 2025 établie à Paris.

Les participants sont les alumnis étant inscrits à l'événement. Est désigné alumni toute personne ayant été diplômée d'une des 7 écoles concernées (cf 3.1).

ARTICLE 1 : OBJECTIF ET VALEURS DU CARTEL

Le Cartel est un événement qui a pour but de réunir les étudiants du réseau Mines-Télécom autour du sport. C'est également un rendez-vous convivial qui permet de promouvoir les liens entre les écoles du réseau. Dans ce cadre, la participation des alumnis des écoles concernées au tournoi qui leur est dédié a pour but de perpétuer cet esprit après la fin de leurs études.

Le Cartel s'articule en 2025 autour des valeurs essentielles que sont le respect, le dépassement, l'écologie, la festivité et l'entente. Les règles imposées lors de l'événement sont directement déclinées de ces valeurs. L'ensemble des participants doit y adhérer, en amont de l'événement et au cours de celui-ci.

ARTICLE 2 : DATES ET LIEU DU CARTEL ALUMNIS

Le Cartel Alumnis 2025 se tiendra le **samedi 26 avril 2025**, dans les 13^e et 14^e arrondissements de Paris.

ARTICLE 3 : LES PARTICIPANTS

3.1 : Conditions préalables à l'inscription

Les alumnis des écoles suivantes peuvent participer au Cartel Alumnis 2025 :

- École Nationale Supérieure des Mines de Nancy
- École Nationale Supérieure des Mines de Paris
- École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne
- IMT Mines Albi
- IMT Mines Alès
- IMT Atlantique
- IMT Nord Europe

3.2 : Bracelets

Tous les participants se verront confier un bracelet au début de la journée du 26 avril 2025, qui servira à l'identification du participant tout au long de la journée. Ce bracelet est nominatif et sera facturé en cas de renouvellement s'il est perdu. Il doit être à tout moment accessible par le participant. Une pièce d'identité peut être demandée pour confirmer que le bracelet appartient bien à celui qui le présente.

ARTICLE 4 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 : Format des équipes

Chaque équipe sera composée de **13 à 25 participants** hommes et femmes confondus. Une équipe n'est pas nécessairement composée d'alumnis venant de la même école.

Préalablement à la préinscription, les alumnis intéressés essaient autant que possible de se **rassembler pour former une équipe et choisissent un nom d'équipe** (original de manière qu'il n'y ait pas de doublons).

Dans le cas où une équipe serait moins de 13 au moment de la préinscription, le comité d'organisation se chargera de la **rajouter à une autre équipe incomplète**.

4.2 : Préinscription

Le nombre de places étant limité, les participants doivent remplir un Google Form de préinscription **avant le vendredi 4 avril 2025 23h59**. Le lien de ce dernier est le suivant : <https://forms.gle/7pdiookZ6Toae4tb6>

Les informations nécessaires au remplissage de ce form sont les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail
- Sexe
- Année d'obtention du diplôme
- École ayant délivré le diplôme
- Nom d'équipe

Chaque participant doit impérativement remplir ce formulaire pour participer.

4.3 : Inscriptions définitives

À la suite de la phase de préinscription, le comité d'organisation se chargera de recontacter les participants **avant le 11 avril 2025** afin de leur confirmer ou non leur inscription et d'entamer les démarches de paiement et d'inscriptions finales.

En cas d'affluence lors de la phase de préinscription, le comité organisateur privilégiera les équipes intergénérationnelles, ou composées d'alumnis ayant obtenu leur diplôme le plus anciennement.

ARTICLE 5 : PRISE EN CHARGE PAR LE COMITÉ ORGANISATEUR

Le comité organisateur prend en charge **le petit-déjeuner et le déjeuner** des participants pour le 26 avril 2025.

ARTICLE 6 : PAIEMENT

Le comité d'organisation ouvrira une billetterie via son compte HelloAsso auprès des participants après la phase de préinscription. Le tarif unique d'inscription est de **60€**.

ARTICLE 7 : LES SPORTS

7.1 : Les sports présents

Lors du tournoi alumnis, seront présents comme sports en journée :

- **Pétanque**

- **Basket**
- **Tennis de table**

Sera présent comme sport en soirée (19h 22h30) : **Football**

Chaque équipe est susceptible de devoir participer simultanément aux trois sports présents en journée. Les participants de l'équipe se répartissent alors dans les sports où ils sont appelés à jouer.

Dans tous les sports, la mixité est autorisée. En particulier au basket, il conviendra que les participants feront appel à leur bon sens quant à la différence de mixité entre les deux équipes afin de ne pas abuser de déséquilibres physiques entre les participants.

7.2 : Points et classements

La manière de classer les équipes dans chaque sport est définie par les règlements spécifiques des sports.

Le nombre de points par délégation est donné à partir des résultats de chaque sport selon la règle donnée par le tableau suivant :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème} et au-delà
Basket	24	18	14	12	10	8	6	4	2	1
Pétanque	18	13	10	9	7	6	4	3	1	1
Tennis de table	18	13	10	9	7	6	4	3	1	1

7.3 : Équipe incomplète

Une équipe incomplète ou ayant trop de retard perdra le match par forfait. Cependant, en cas de « prêts de joueurs », le match peut être joué avec l'accord des deux équipes.

7.4 : Remplacement d'un participant aux épreuves sportives

Si un membre d'équipe se blesse en amont du tournoi et après diffusion de la liste définitive des participants, il pourra être remplacé par un autre participant répondant aux conditions telles qu'énoncées précédemment.

ARTICLE 8 : ARBITRAGE ET RÈGLEMENTS DES SPORTS

8.1 : Arbitrage

Pour la pétanque et le tennis de table, les épreuves seront en auto-arbitrage. Pour le basket, le comité organisateur, dans la mesure du possible, fournira une personne neutre entre les 2 équipes pour arbitrer.

8.2 : Les règlements des sports

Chaque sport possède un règlement spécifique. Les règlements des sports sont construits sur la base des règlements universitaires en vigueur au moment du Cartel. Si le sport n'est pas représenté en championnat universitaire, les règlements sont construits sur la base des règlements internationaux. Ces règlements seront adaptés aux contraintes organisationnelles du Cartel.

Les règlements des sports officiels du Cartel sont transmis directement aux équipes et disponibles en ligne en amont du tournoi.

ARTICLE 9 : LITIGES LORS DES ÉPREUVES SPORTIVES

9.1 : Commission de discipline des sports

En cas de problème sur un terrain, la commission de discipline du sport se forme immédiatement. Elle est composée obligatoirement :

- Des capitaines des équipes présentes
- De l'arbitre

9.2: Mauvais comportement

En cas de mauvais comportement d'un joueur (contestation, violence, mauvais gestes répétés...), un capitaine d'équipe peut demander au comité organisateur d'expulser ce joueur. Après réunion d'un membre du comité organisateur, du capitaine d'équipe et du joueur en question, la décision sera prise ou non par le membre du comité organisateur d'exclure le joueur.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉS ET RÈGLES DE CONDUITE

10.1 : Respect mutuel et conduite exemplaire

Les rivalités sportives qui animent les équipes ne doivent en aucun cas menacer les principes de respect et de tolérance lors du Cartel. Tout participant doit faire preuve d'un comportement conforme à l'esprit de fair-play qui, notamment, s'oppose au concept du succès sportif à tout prix, promeut l'intégrité et l'égalité des chances pour tous les concurrents, et met l'accent sur le respect de la personnalité de toutes les personnes impliquées. Toute atteinte à la santé, la sécurité et l'image d'un tiers ou de l'événement est passible de sanctions.

10.2 : Responsabilité individuelle

Chaque participant est responsable de ses effets personnels, y compris ses objets de valeur. Le comité organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, vols ou dommages causés aux biens personnels des participants. En cas de sanction prise par un prestataire du Cartel, le comité organisateur n'est pas tenu de trouver des solutions pour les participants.

10.3 : Conduites à risque

L'introduction d'alcool sur les lieux occupés par l'événement est interdite. L'introduction et la consommation de drogues illicites est strictement interdite en vertu de la loi. Toute forme de violence est fermement condamnée et sera sanctionnée.

10.4 : Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

Les violences sexistes et sexuelles (harcèlement, agression, viol, blagues sexistes...) recouvrent des situations dans lesquelles une personne impose à autrui un ou des comportement(s), un ou des propos (oraux ou écrits), à caractère sexiste et/ou sexuel. Le comité organisateur est formé à la prévention et la gestion de ces violences et des dispositifs sont mis en place pour sensibiliser, prévenir et prendre en charge les personnes concernées si une VSS est perpétrée. Chaque participant doit rester attentif à ses propres actes, à ses propos et aux personnes les entourant.

10.5 : Éco-responsabilité

Le comité organisateur a mis en place des initiatives éco-responsables pour le Cartel 2025 : réalisation d'un bilan carbone, activités de sensibilisation, démarches rendant l'événement plus écologique et plus durable. De plus, chaque participant est tenu de minimiser son impact écologique en s'engageant à adopter les gestes éco-responsables suivants :

- Garder son environnement propre et sans déchet ;
- Minimiser sa consommation d'eau (hors hydratation) ;
- Éviter le gaspillage alimentaire
- Respecter les consignes de tri mises en place lors de l'événement.

10.6 : Droit à l'image et au son

Tout participant accepte les prises de son ou d'images qui peuvent ensuite être diffusées à titre promotionnel.

ARTICLE 11 : SANCTIONS

11.1 : Sanctions individuelles

En cas de non-respect des règles de conduite, le comité organisateur peut sanctionner un participant. Les sanctions vont du rappel à l'ordre à l'exclusion définitive de l'événement et des éditions à venir.

11.2 : Sanctions à l'encontre des délégations

Si le comité organisateur observe plusieurs cas de conduite à risque au sein d'une même équipe, des sanctions peuvent être prises au niveau collectif. Les sanctions vont du rappel à l'ordre à l'exclusion définitive de l'événement et des éditions à venir. En cas de dégradations, les réparations sont facturées à l'équipe concernée.

11.3: Flagrant délit

Les alumnis pris en flagrant délit de détérioration des installations occupées par l'événement rembourseront ces dégradations.

11.4: cas de non-remboursement

Si des alumnis pris en flagrant délit de détérioration refusent de rembourser le montant des dégradations réclamé par le comité d'organisation, une action en justice pourra être intentée contre eux. Le comité d'organisation devra pouvoir justifier du montant des dégradations.

ARTICLE 12 : MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

12.1: Évolutions

Le présent règlement peut être modifié en fonction des évolutions du Cartel

ARTICLE 13 : CONTACT ET INFORMATIONS

Le comité d'organisation du Cartel 2025 est joignable et disponible pour toute information supplémentaire à l'adresse mail dédiée au tournoi Alumnis : tournoialumnis@cartel2025.com.

De plus amples informations – notamment sur le tournoi étudiant - sont disponibles sur le site internet de CARTEL PARIS 2025 : <https://cartel2025.minesparis.psl.eu/>.